

## DECISION DU PRESIDENT

N° : DEC-051-2024

### **Objet : CONVENTIONNEMENT AVEC L'OPERATEUR DE COVOITURAGE KAROS ET SOLLICITATION DU FONDS VERT**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts d'Albret Communauté,  
Vu la décision n°DEC-045-2019 en date du 11 juillet 2019, relative à l'adhésion au dispositif Rézo Pouce,  
Vu la compétence organisation de la mobilité  
Vu la délibération n°DE-078-2023 du 20 septembre 2023, exécutoire au 26 septembre 2023, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC),  
Vu le code de la commande publique ;

#### Exposé des motifs :

En Albret, 84% des déplacements domicile-travail sont effectués en voiture, et le plus souvent de manière individuelle. En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, Albret Communauté a pour vocation d'encourager et de développer les pratiques de mobilité alternatives à l'autosolisme, parmi lesquelles le covoiturage jouera un rôle essentiel.

L'Agglomération d'Agen a conventionné avec l'opérateur Karos en 2023 et a obtenu d'excellents résultats, avec plus de 10 000 trajets réalisés au cours de la même année. Le pôle d'Agen exerce une influence significative sur le territoire, à la fois par les emplois qu'il offre à près de 2000 actifs qui résident en Albret, mais aussi par la gamme élargie de services, notamment médicaux qu'il propose. Le fort pouvoir d'attraction de l'Agglomération d'Agen pour les trajets pendulaires peut être considéré comme un indicateur d'un potentiel important de développement du covoiturage en Albret si Karos est déployé. Ce dispositif s'est également développé dans la Communauté de communes de la Lomagne Gersoise qui est limitrophe à l'Albret sur la partie sud-est du territoire.

Albret Communauté envisage à son tour d'adhérer au dispositif Karos dans le but de renforcer le maillage entre les territoires, assurant une continuité de l'offre de covoiturage. La collectivité pourra également bénéficier de l'expertise technique d'un consultant en Mobilité Durable de Karos, qui sera mobilisé pour promouvoir le dispositif au sein des entreprises et du grand public, dans le but de constituer une masse critique d'utilisateurs.

Ce conventionnement pourrait permettre de développer une offre de covoiturage efficace sur Albret Communauté et répondra à plusieurs enjeux :

- Faciliter les déplacements des résidents,
- Renforcer le tissu économique local en apportant une solution aux employeurs pour faciliter la mobilité de leurs salariés,
- Faciliter l'accès à l'emploi et aux formations,
- Compléter l'offre de transport en commun,
- Renforcer l'offre de mobilité à une échelle supraterritoriale,
- Réduire l'autosolisme et contribuer à la réduction des émissions de GES.

Les objectifs de trajets à réaliser proposés par le prestataire sont les suivants :

- Année 1 : 1 000 trajets réalisés,
- Année 2 : 1 800 trajets réalisés,
- Année 3 : 2 600 trajets réalisés.

Le budget prévisionnel est le suivant :

	Année 1	Année 2	Année 3
Objectif trajet	1000	1800	2600
Abonnement <b>Part fixe</b>	5 500 €	5 500 €	5 500 €
Animation (700 € HT/j) <b>Part fixe</b> - 6 animations annuelles	4 200 €	4 200 €	4 200 €
Commission opérateur 0,5 € HT par trajets <b>Part variable</b> , dépend du nombre de trajets réalisés	500 €	900 €	1 300 €
Participation de la collectivité à hauteur de 1,5 € par trajet <b>Part variable</b> , dépend du nombre de trajets réalisés	1 500 €	2 700 €	3 900 €
<b>Budget prévisionnel global HT</b>	<b>11 700 €</b>	<b>13 300 €</b>	<b>14 900 €</b>

Le coût prévisionnel global du projet, **sur 3 ans** est de 39 900 € HT.

Le Fonds vert peut être sollicité pour participer au déploiement du dispositif selon les modalités suivantes :

- Participation à la mise en place de l'application Karos et des animations à réaliser par les consultants en Mobilité Durable de Karos, auprès des entreprises, jusqu'à 50% et pendant 3 ans.
- Participation à l'incitation financière locale versée aux conducteurs/passagers à hauteur de 50% pendant un an.

	Année 1	Année 2	Année 3
<b>Budget global HT</b>	<b>11 700 €</b>	<b>13 300 €</b>	<b>14 900 €</b>
Fonds vert :			
- 3 ans pour le fonctionnement			
- 1 an pour l'incitation financière	5 850 €	5 300 €	5 500 €
Reste à charge de la collectivité	5 850 €	8 000 €	9 400 €

Le plan de financement sur 3 ans est le suivant :

Co-financeurs	Coûts
Fonds vert	16 650 €
Albret Communauté	23 250 € HT
Total	39 900 € HT

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

**DECIDE**

**Article 1** : Conventionner avec l'opérateur Karos pendant une durée de 3 ans, pour un montant prévisionnel global de 39 900 € HT

**Article 2** : Solliciter le Fonds vert pour participer au déploiement du dispositif

**Article 3** : Autoriser le Président à signer tous documents relatifs à la mise en place du nouveau dispositif de covoiturage ; et notamment :

- Le contrat de prestation de service dans la limite de 40 000 € HT sur 3 ans,
- La convention de délégation de paiement

Fait à NERAC le, **21 MAI 2024**

Le Président,

Alain LORENZELLI



Publié le : **22 MAI 2024**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.